

MISE À JOUR : Report des nouvelles règles concernant les entrées

BRAMPTON, ON (20 juin 2019) – À la suite de la rétroaction reçue de la part des résidents, la mise en vigueur des nouvelles règles concernant les permis pour la réparation des entrées d’auto a été reportée à plus tard cette année. Cette décision a été prise par le Conseil municipal à sa réunion du 19 juin.

Les nouvelles règles devaient à priori entrer en vigueur le 2 juillet. Elles devraient maintenant entrer en vigueur le 22 novembre. Le personnel de la Ville passera le programme en revue et rendra compte de ses conclusions au Conseil au début de l’automne.

À l’heure actuelle, quiconque désire élargir son entrée d’auto n’a besoin d’un permis que s’il doit couper la bordure de béton municipale. Nous rappelons aux résidents de Brampton que la largeur maximale autorisée pour une entrée se base sur la largeur du lot. Il doit y avoir un espace de terrain paysager (gazon, plate-bande, potager, etc.) d’au moins 0,6 mètre (2 pieds) de largeur entre l’entrée pavée et la limite latérale du lot pour assurer le drainage approprié de la propriété. Pour plus d’information, veuillez appeler le service de zonage de la Ville au 905-874-2090.

Pour lire le premier bulletin d’information publié sur la nouvelle réglementation, cliquez [ici](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement
communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca